

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTIONS CA21 220072, CA21 220073 ET CA21 220251
Dossier 1204334005**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors des séances ordinaires du 8 mars 2021 et du 9 août 2021, les résolutions suivantes :

- Résolution CA21 220072 autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble mixte sur le lot 1 381 080 du cadastre du Québec et portant le numéro 2560, rue Saint-Patrick – Hauteur maximale et taux d'implantation – Zones 0367 et 0359;
- Résolution CA21 220073 autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble mixte sur le lot 1 381 080 du cadastre du Québec et portant le numéro 2560, rue Saint-Patrick – Usage maximum 95 logements – Zones 0367, 0359, 0365, 0381 et 0416;
- Résolution CA21 220251 autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble mixte sur le lot 1 381 080 du cadastre du Québec et portant le numéro 2560, rue Saint-Patrick.

Les résolutions CA21 220072 et CA21 220073 sont réputées approuvées par les personnes habiles à voter.

Ces résolutions ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 7 septembre 2021.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 7 septembre 2021 et sont déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire